

Etaient également présents :

Caroline CORNET (Chambre d'Agriculture), Solenn BRIANT (Conseil départemental du Morbihan), Olivier PRIOLET (Lorient Agglomération), Thomas CHIRON (Lorient Agglomération), Rémy CALVE (Conseiller municipal de Saint Caradec Trégome), Thomas GUYOT (SBS), Claudie LE PICHON (SBS), Marilyn TRANNOY (SBS).

OBJET : Motion pour l'abrogation des permis miniers de Bretagne.

Le 8 février 2018, la Commission Locale de l'Eau du SAGE Scorff réunie à Inguiniel a voté la motion suivante concernant les prospections minières en Bretagne.

3 Permis Exclusifs de Recherche de Mines ont été accordés à la société Variscan en 2014 et 2015 en Bretagne.

Attendu que la ressource en eau :

- est vitale pour l'ensemble des êtres vivants,
- est indispensable à l'aménagement et au développement économique des territoires,
- est fragile, aussi bien sur le plan qualitatif que quantitatif - fragilité qui s'accroîtra avec le changement climatique,
- doit faire l'objet d'une gestion durable, équitable entre les usages et solidaire au niveau du bassin versant et des bassins de vie,

Considérant que :

- la localisation des périmètres des permis de recherche sur les têtes de bassins versants induit des impacts forts tant sur les cours d'eau qui fournissent l'essentiel des besoins de la population en eau potable, que sur les aquifères qui les alimentent,
- les têtes de bassin versant concernés par les périmètres des permis de recherche présentent des milieux naturels et une biodiversité reconnus,
- le projet de Silfiac est situé sur le site Natura 2000 FR 5300026 « rivière Scorff, forêt de Pont Calleck, rivière Sarre » abritant des espèces d'intérêt communautaire comme la mulette perlière,
- les connaissances scientifiques sur les liens qui existent entre le réseau hydrologique souterrain et les cours d'eau sont insuffisantes,
- les garanties nécessaires n'ont pas été apportées aux territoires quant à l'impact du projet sur leur développement économique, reposant principalement sur le tourisme et l'agriculture, dépendant d'une ressource en eau de qualité et en quantité suffisante,

LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU DU SAGE DU SAGE SCORFF ESTIME

- que d'autres orientations stratégiques que l'exploitation des ressources doivent être explorées comme le recyclage et la sobriété dans la consommation,
- que le projet présente un risque de dommages graves ou irréversibles pour la ressource en eau et les milieux aquatiques dont certains sites d'intérêt communautaire, à court, moyen ou long terme,
- que l'avis des Commissions Locales de l'Eau des périmètres de SAGE concernés doit être sollicité en amont sur les demandes de permis miniers de recherche ou ultérieurement de concessions d'exploitation éventuelles.

Entendu l'exposé des différents éléments en vue de leur validation, la Commission Locale de l'Eau, après en avoir délibéré, à la majorité (22 pour, 6 abstentions),

- adopte la motion demandant l'abrogation des permis miniers de Bretagne ;
- autorise Monsieur le Président de la CLE à transmettre la motion à Monsieur le Préfet du Morbihan.

**Le Président de la Commission Locale de l'Eau,
Jo DANIEL**